

**ARRETE MODIFICATIF**  
**Voirie/circulation**  
**Réglementation temporaire de circulation pour cause d'événement circonstanciel**

Le Maire de la commune de PLOUNEOUR-MENEZ,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1, L 2213-5 ;

Vu le Code de la Route ;

Vu l'instruction interministérielle sur la signalisation routière ;

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prescrire toute mesure utile en vue d'assurer la sécurité de passage sur les voies publiques ;

Vu l'arrêté initial du 11 juillet 2024, vu la demande de modificatif d'AXIANS le 19 juillet 2024 ;

Considérant que des travaux de Génie Civil – ouverture de chambre ORANGE sous enrobé – doivent avoir lieu au niveau du 20 rue de la Poste, en agglomération, par l'entreprise AXIANS, et nécessitent des restrictions de circulation ;

**arrête**

**Art. 1<sup>er</sup>** :

**Du mardi 23 au vendredi 26 juillet 2024, de 8h30 à 17h :**

- La rue de la Poste, du n° 20 jusqu'à la barrière piétons sera fermée à la circulation des véhicules et des piétons,
- Le stationnement sera interdit au droit du chantier ;

**Art. 2** :

La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise AXIANS conformément à la législation en vigueur. Les utilisateurs devront se conformer à la signalisation en place ;

**Art. 3** :

Le Maire, le Secrétaire général, le Chef de Brigade de Gendarmerie de Pleyber-Christ, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- AXIANS RESEAUX D'ACCES BRETAGNE – ZI de Pen ar Forest – 29860 KERSAINT-PLABENNEC,
- Gendarmeries de PLEYBER-CHRIST et de LANDIVISIAU,
- Mairie de PLOUNEOUR-MENEZ.

Pour le Maire, Sébastien MARIE

